

# Le grand déménagement wallon

WALLONIE Les anciens fonctionnaires fédéraux arrivent progressivement

► Au-delà des transferts de compétences, la sixième réforme de l'Etat prévoyait des glissements de personnel vers les entités fédérées.

► Une première vague est arrivée.

► Mais certaines compétences, dont les brocantes, ont été transférées sans prévoir du personnel supplémentaire.

## 20 % des fonctionnaires déjà transférés

Dans cet immense chantier, la Wallonie a déjà bien progressé. Sur les quelque 1.100 fonctionnaires qui doivent rejoindre la Wallonie d'ici à 2019, un cinquième d'entre eux est déjà arrivé. Et notamment l'ensemble de ceux qui devaient intégrer le Service public de Wallonie (SPW), soit 215 agents. Au-delà, une dizaine venus du fédéral ont intégrés le Forem, où plus de 400 autres sont attendus dans les prochains mois. Selon le même timing, une quarantaine d'agents fédéraux devraient débarquer à Charleroi et intégrer le nouvel Organisme d'intérêt public (OIP). Lequel accueillera également en 2019, au moment du transfert des Allocations familiales, une dernière vague de quelque 400 fonctionnaires fédéraux dans un bâtiment à construire à Charleroi.

« Les agents du fédéral ne peuvent pas gagner moins ou bénéficier d'avantages

moindres lorsqu'ils passent à la Région, explique-t-on au cabinet du ministre wallon de la Fonction publique Christophe Lacroix (PS). C'est une règle imposée par un arrêté royal de 1989. Mais un transfert implique aussi que l'agent puisse bénéficier des mêmes avantages que ses nouveaux collègues. Au fédéral par exemple, les fonctionnaires n'ont pas de chèques-repas. En revanche, ils en ont à la Région. Du coup, les nouveaux venus en bénéficient désormais. Ce qui n'est pas pour leur déplaire. » Autrement dit, les agents fédéraux qui s'occupaient d'une compétence régionalisée n'ont pas vu un obstacle financier à l'exercer en Wallonie. Préalablement, l'idée avait déjà pu leur paraître séduisante : travailler pour le SPW, c'est aussi ne plus à avoir à rallier la capitale chaque jour aux heures de pointe. « Une certaine peur du changement était tout de même présente, affirme un responsable du SPW. Mais nous avons veillé à communiquer efficacement pour rassurer tout le monde. »

Au-delà, encore fallait-il organiser le déménagement et l'accueil des nouveaux fonctionnaires : des opérations facilitées par le fait que les matières transférées comprenaient beaucoup de « petites » compétences, auxquelles n'étaient attachés que quelques agents. Du coup, le SPW n'a pas dû étendre son patrimoine immobilier. En casant quelques agents

Le transfert de compétences lié à la sixième réforme de l'Etat date du 1<sup>er</sup> juillet 2014. C'est-à-dire qu'à cette date, une série de matières, dont la liste avait été arrêtée dans un accord institutionnel fin 2011, ont fait un aller simple de l'Etat fédéral vers les entités fédérées. Mais le bouleversement induit fut ce jour-là surtout théorique. Si les entités fédérées héritaient alors de nouvelles capacités de légiférer, les budgets qui se rapportaient aux compétences transférées n'ont par exemple pas suivi directement. Les fonctionnaires chargés de les mettre en œuvre non plus. Tout au plus, au cours de la période transitoire qui s'ouvrait, un certain nombre d'entre eux ont commencé à travailler pour le compte de telle ou telle Région tout en gardant un statut fédéral et sans quitter leurs bureaux le plus souvent situés dans la capitale.

Cette mue-là, qui consistait à faire de fonctionnaires fédéraux des espèces d'équivalents régionaux, était un chantier en soi mêlant des aspects liés à la fois aux ressources humaines, à la gouvernance des administrations et à leur logistique. Depuis un an, les entités fédérées s'en sont saisies pour commencer à répondre à une foule de questions. Quels agents pour exercer quelles compétences ? Le personnel pressenti est-il favorable à un départ de Bruxelles ? Au-delà des services transférés, y a-t-il d'autres volontaires pour leur emboîter le pas ? Où loger tout ce beau monde ? Et enfin, que faut-il prévoir pour qu'une fois débarqués, les nouveaux collaborateurs puissent travailler efficacement, du logiciel à leur fournir à certaines autorisations spécifiques à négocier pour eux en passant par l'accès parking et le mobilier de bureau à mettre à leur disposition ?

par-ci, quelques autres par-là, il a pu s'en sortir. Tout au plus, a-t-il dû louer l'un ou l'autre bâtiment...

Les fonctionnaires des comités d'acquisition, déjà localisés en Wallonie, n'ont le plus souvent même pas eu à déménager. Pour les accueillir, la Wallonie s'est contentée de reprendre les baux des immeubles occupés. Avec quelques surprises à la clé : un système informatique inaccessible dans le nouvel environnement régional et une ancienne autorisation d'accéder aux données du registre national devenue tout à coup obsolète... « *Tous ces petits problèmes ont été résolus* », explique-t-on au cabinet du ministre Lacroix. Tous les nouveaux services seraient donc aujourd'hui opérationnels.

## « Il reste des choses à faire »

Les syndicats ne vont pas tout à fait aussi vite en besogne. Pour eux, les besoins des nouveaux services restent à évaluer et

le cas échéant à prendre en compte. « *A l'heure actuelle, estime notamment Stéphane Jaumonet, délégué CGSP Amio, nous ne savons justement pas si la fameuse règle du remplacement d'un agent sur cinq arrêtée au niveau du gouvernement wallon pour des raisons d'économies vaudra aussi pour les matières transférées. De notre côté, nous espérons que non. En matière de formation, il reste aussi des choses à faire. C'est vrai notamment pour les compétences régionalisées sans le personnel qui leur était lié. Du jour au lendemain, par exemple, les fonctionnaires chargés de l'inspection économique dans les entreprises ont dû s'occuper du contrôle des brocantes, matière qu'ils ne connaissent pas du tout. Il faut qu'ils puissent être formés.* » Après ces derniers ajustements, le transfert des fonctionnaires fédéraux vers l'administration wallonne pourra être considéré comme achevé. Restera à gérer les autres vagues d'arrivées... ■

**MATHIEU COLINET**

### ILS ONT FAIT LE PAS

#### « Les choses se sont passées de façon progressive »

Georges Pletinckx était jusqu'il y a quelques mois directeur de service au SPF Intérieur. Il est aujourd'hui directeur de

service... au SPW après avoir suivi sa matière de prédilection, les Calamités publiques, régionalisée à l'occasion de la sixième réforme de l'Etat. « *Les choses se sont passées de façon progressive, explique-t-il. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014, tout en restant fonctionnaire fédéral, j'ai commencé à gérer les dossiers pour le compte de la Région wallonne. Mais c'est le 1<sup>er</sup> janvier dernier que le passage*

*vers le SPW est devenu effectif.* » En arrivant à Namur, Georges Pletinckx a repris ses vieux réflexes de travail presque comme si la sixième réforme de l'Etat n'avait pas eu d'effet sur eux. Le changement le plus notable à ce stade ? La durée de ses trajets entre son domicile et son lieu de travail à Namur : « *Je mets deux fois moins de temps. Et je vous assure que c'est appréciable !* »

#### « Les liens avec la Flandre ne sont pas coupés »

Bruno Cardinal gère des dossiers en lien avec le bien-être animal, compétence désormais régionale. « *Au sein du SPF, nous nous*

*répartissons les compétences de telle sorte que chacun au sein du service avait un peu sa matière, explique-t-il. La régionalisation nous a obligés à revoir notre façon de travailler, à étendre notre champ de compétences. C'est ainsi que les six derniers mois au SPF, je les ai notamment passés à me préparer à cette transition et à prendre une série de conseils auprès d'une collègue néerlandophone dont*

*j'allais être séparé.* » En matière de bien-être animal, la régionalisation n'a toutefois pas coupé les liens avec la Flandre : un paradoxe en quelque sorte pour Bruno Cardinal. « *Des réunions de concertation existent. Elles sont nécessaires. Elles permettent le cas échéant d'anticiper des évolutions dans les législations et un certain dumping qui en découlerait.* »